



MUNICIPALITE
DE
DONNELOYE

Donneloye, le 9 novembre 2022

**Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 05/2022

Eclairage public – remplacement des luminaires par une technologie LED

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite de votre part un crédit d'investissement de CHF 200'000.00 pour la modification de l'éclairage public en remplaçant les luminaires par une technologie LED.

SITUATION

Afin d'optimiser l'éclairage public de nos quatre villages, la Municipalité envisage de remplacer tous les luminaires par une technologie LED en modifiant la source lumineuse sur les mâts existants.

La consommation pour 2021 est d'environ 58'000 kwh à 22 cts le kwh ; le coût annuel se monte à CHF 13'000.00. Pour 2023, le coût passera à 33 cts le kwh, soit CHF 20'000.00.

Le changement de technologie et l'abaissement programmé permettront une économie d'énergie d'environ 60% de la consommation actuelle, chiffrée à CHF 12'000.00 par an.

La télégestion permet d'économiser 10% supplémentaire avec une gestion plus ciblée des zones.

INVESTISSEMENT

Offres reçues

Remplacement des luminaires en LED	CHF 132'012.25
Génie-civil estimation	CHF 10'000.00
Télégestion	CHF 35'209.35
Divers et imprévus	<u>CHF 18'000.00</u>
	CHF 195'221.60

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

Conclusions

Au vu des points cités ci-dessus, la Municipalité vous demande d'accepter la demande d'un crédit d'investissement arrondi à CHF 200'000.00 pour la modification de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants en technologie LED.

En raison de l'incertitude des marchés des matières premières, le coût définitif ne sera connu qu'après acceptation du préavis par le Conseil Général.

Amortissement des travaux sur 30 ans soit CHF 7'000,00 par an.

Le financement de ces travaux sera assuré par un emprunt auprès d'un établissement bancaire.

La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 05/2022 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:


d'accepter

La demande d'un crédit de CHF 200'000.00 pour la modification de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants en technologie LED. Ces travaux seront financés par un emprunt et amorti sur 30 ans.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
B. Reymondin



la Boursière
F. Gayillet

Annexe : offre de la Romande Energie